



Appel à projets 2026 – Fonds de soutien départemental pour l’inclusion et la médiation numériques

Règlement

Contexte :

En décembre 2025, les membres de la gouvernance France Numérique Ensemble Haute-Garonne se sont réunis au sein d’un consortium afin de créer un fonds de soutien départemental à l’inclusion et à la médiation numériques. L’objectif de ce consortium est de mettre en place des solutions de financement innovantes et complémentaires, visant à mener des actions coordonnées afin d’aider les habitants de la Haute-Garonne à être autonomes dans les différents domaines ouverts par l’utilisation des outils numériques : communication, accès aux droits, à la culture, citoyenneté, etc. Pour 2026, en complément des autres dispositifs de financement existants, la préfecture, le Conseil départemental, Toulouse Métropole, le Sicoval et l’Association des Maires de France 31 mettent en œuvre cet appel à projets commun.

L’appel à projets répond aux objectifs suivants :

- Soutenir les acteurs locaux en renforçant les moyens de mise en œuvre des actions d’inclusion numérique au cœur des territoires ;
- Encourager les actions d’inclusion numérique en direction de thématiques ciblées, en portant une attention particulière à l’équité territoriale pour réduire les inégalités d’accès et d’usage ;
- Favoriser l’autonomie numérique des habitants de la Haute-Garonne par des dispositifs innovants et développer une culture numérique critique et responsable (données personnelles, désinformation, citoyenneté et démocratie numériques).

Conditions et critères d’éligibilité :

1- Zone d’intervention géographique

Le présent appel à projet s’adresse à l’ensemble des acteurs intervenant sur le département de la Haute-Garonne, l’action bénéficiant de l’aide doit se dérouler en Haute-Garonne. Les instructeurs seront particulièrement attentifs aux projets se déployant sur des territoires moins pourvus en équipements et en services.

Les lieux de réalisation des actions peuvent être fixes ou mobiles.

2- Structures éligibles

- Les associations
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire : associations, coopératives, fondations, structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), structures proposant des chantiers d'insertion, entreprises bénéficiant de l'agrément "Entreprise solidaire d'utilité sociale" au titre de l'article L 3332-17-1 du Code du travail.

La candidature peut être portée par plusieurs acteurs sur un même territoire souhaitant s'associer : dans ce cas, une structure portera le projet pour l'ensemble des acteurs concernés.

3- Descriptif des actions

Les projets doivent intégrer au minimum une thématique parmi celles proposées dans la liste suivante :

- Actions innovantes d'accès aux droits
- Actions innovantes d'amélioration de l'autonomie numérique
- Actions d'équipement des publics en matériel informatique (reconditionnement et réemploi de matériel, boucles de reconditionnement, ...)
- Numérique responsable
- Citoyenneté numérique
- Sensibilisation et acculturation à l'IA
- Accès aux outils numériques de santé et de prévention
- Projet intergénérationnel
- Numérique et emploi
- Création et loisirs numériques
- Réseaux locaux d'inclusion et de médiation numériques

4- Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont les frais de fonctionnement et d'investissement directement liés aux actions.

5- Calendrier de l'appel à projets

Ouverture de l'appel à projets : 1er juillet 2026

Clôture de l'appel à projets : 31 août 2026

Annonce des résultats : octobre 2026

Les actions financées devront être réalisées avant le 31 août 2027.

Financement des projets :

Les porteurs de projets sont invités à déposer un dossier de demande de financement

global, pouvant comporter plusieurs actions.

En cas d'éligibilité, le montant de la subvention ne pourra être supérieur à 80% du coût total du projet.

Le montant maximum accordé par projet est de 10 000 €.

Les candidatures associant plusieurs structures seront également admises, libre à elles de s'organiser pour désigner un porteur de projet unique.

Accompagnement administratif :

Les porteurs de projets pourront bénéficier, sur demande et sous conditions, d'un accompagnement pour le montage du projet. Cette intervention s'adresse particulièrement aux porteurs de projet sans moyen humain spécifique.

Modalités pratiques :

- Dépôt des candidatures :

La candidature doit être déposée au plus tard le 31 août 2026 sur le portail Subventions du Conseil départemental de la Haute-Garonne. (Lien : <https://sub31.haute-garonne.fr/aides>)

- Composition du dossier :

- Statuts de la structure
- Extrait KBIS le cas échéant
- Avis de publication au JO
- Liste des membres du bureau et du CA
- Rapport d'activité approuvé par la dernière AG
- Procès-verbal de la dernière AG
- Budget prévisionnel du projet
- Budget prévisionnel de la structure
- Comptes annuels approuvés par la dernière AG
- Rapport du commissaire aux comptes le cas échéant
- Décisions attributives des subventions obtenues auprès des autres partenaires financiers le cas échéant
- Note explicative du projet
- Relevé d'identité bancaire

Les projets seront étudiés à l'occasion d'un comité de sélection qui se déroulera au mois de septembre 2026.

Evaluation des projets :

Les porteurs de projets s'engagent à transmettre un bilan des actions réalisées (trame en Annexe 2), comportant des éléments quantitatifs, qualitatifs, ainsi que le budget réel. Le bilan est attendu dans les 2 mois qui suivent la fin prévue du projet.

Modalités de versement

Le versement de la subvention sera effectué sur la base d'une convention de subventionnement. Les porteurs de projets s'engagent à restituer les fonds versés en cas de non-réalisation de l'action financée.

Annexe 1 - Budget prévisionnel du projet (dépenses et recettes directement affectées au projet) :

<i>TTC</i> <i>pour les associations/Structures privées</i>		<i>HT</i> <i>pour les collectivités</i>	
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Achat de matériel :	€	Ressources propres :	€
Location, transports, hébergement :	€	Collectivités locales :	€
Charges de personnel :	€	Etat :	€
Prestations extérieures (ex : intervenant) :	€	Organismes sociaux (à détailler) :	€
Autres (à détailler) :	€	AAP Fonds de soutien IN 31 : montant sollicité pour le projet	
	€	Autres (à détailler) :	€
SOUS TOTAL :	€	SOUS TOTAL :	€
Mise à disposition gratuite de biens et prestations :	€	Mise à disposition gratuite de biens et prestations :	€
Personnel bénévole :	€	Personnel bénévole :	€
TOTAL DES DEPENSES LIEES AU PROJET :	€	TOTAL DES RECETTES LIEES AU PROJET :	€

Annexe 2 – Evaluation du projet : éléments de bilan à fournir

1/ Sur quel territoire l'action s'est-elle déroulée ?

2/ Combien de personnes ont bénéficié de cette action ?

Nombre de personnes par tranche d'âge :

- Moins de 18 ans :
- 18 – 25 ans :
- 26 – 60 ans :
- Plus de 60 ans :

3/ Avez-vous accueilli les publics ciblés par l'action dans vos locaux ou avez-vous mené la/les actions en itinérance ? Précisez :

4/ Cette action a-t-elle permis de former des aidants numériques ? Si oui, précisez.

5/ Cette action a-t-elle permis d'équiper des publics en matériel informatique reconditionné ? Si oui, précisez.

6/ L'action mise en place a-t-elle contribué à la diminution du taux de non-recours ? Si oui, précisez.

7/ La certification Pix a-t-elle été mise en œuvre dans le cadre de cette action ? Si oui, précisez.

8/ Au regard des objectifs annoncés, quels **points forts** et **points d'amélioration** avez-vous identifiés ?

9/ Avez-vous repéré de nouveaux besoins à la suite de cette action ? Si oui, lesquels ?

10/ Quelles perspectives envisagez-vous après avoir mené cette action ?

11/ Autres observations ?
